

**XI**

**BUDGET**

**DU**

**MINISTÈRE DES COLONIES**

**POUR L'EXERCICE 1926.**

---

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

---

**XI**

**BEGROOTING**

**VAN HET**

**MINISTERIE VAN KOLONIËN**

**VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

---

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Colonies et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1926 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 8,092,756 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 968,137 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 9,060,893 »

conformément au tableau ci-annexé.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Koloniën en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Moederland betreffende het Ministerie van Koloniën voor het dienstjaar 1926 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 8,092,756 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 968,137 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 9,060,893 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925. | Gegeven te Brussel, den 12<sup>n</sup> Novem-  
ber 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :  
*Le Ministre des Colonies,*

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Koloniën,*

HENRI CARTON.

*Le Ministre des Finances,*

| *De Minister van Financiën,*

ALB. JANSSEN.

---

**BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES)  
POUR L'EXERCICE 1926.**

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	a) Traitement du Ministre . . . . . fr. 35,000 » b) Frais de représentation . . . . . 18,000 »	53,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Etudes et missions . . .	3,368,850 »
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	10,000 »
4	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	5,000 »
5	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes (y compris une somme de 56,652 francs en charge temporaire). . . . .	457,652 »
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .	7,000 »
7	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant . . . . .	5,000 »
8	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc. . . . .	18,000 »
9	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	2,000 »
Quote-part du Ministère des Colonies dans les dépenses :		
	a) Du Comité supérieur de contrôle . . . . .	8,360 »
10	b) De l'Office central des imprimés . . . . .	253 »
	c) D'organisation des cours de flamand donnés au personnel . . . . .	250 »
11	Redevance à payer à l'Administration des postes pour le transport des correspondances de service . . . . .	6,453 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.)  
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>	
	<b>HOOFDBEHEER.</b>	
	a) Jaarwedde van den Minister . . . . .	1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	1
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het Hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Studien en zendingen.	2
	Reis- en verblijfkosten en zendingen naar het buitenland . . . . .	3
	Vergoedingen voor buitengewone werken. . . . .	4
	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen ( <i>inbegrepen eensom van 56,652 frank als tijdelijke last</i> ).	5
3,941,818 »	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvangnemende in 1926 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.	6
	Te verleenen hulp aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgeelden bij uitzondering te verleenen aan personen die niet onder de bovengenoemden kunnen gerangschikt worden.	7
	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	8
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting . . . . .	9
	Deel van het Ministerie van Koloniën in de uitgaven :	
	a) Van het Hooger Comité van toezicht . . . . .	10
	b) Van den Centralen Dienst voor drukwerken. . . . .	10
	c) Van inrichting der aan het personeel gegeven vlaamsche leergangen . . . . .	10
	Aan het beheer der Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken.	11

## BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>CHAPITRE II.</b>	
	MUSÉE DU CONGO BELGE A TERVUEREN.	
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée du Congo belge à Tervueren. Indemnités des membres des Commissions de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers. Honoraires du médecin agréé . . . . .	385,370 »
	<b>CHAPITRE III.</b>	
	LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.	
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Honoraires du médecin agréé . . . . .	52,890 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>	
	ÉCOLE COLONIALE.	
14	Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service de l'École coloniale de Bruxelles. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité . . . . .	118,587 »
	<b>CHAPITRE V.</b>	
	ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.	
15	Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Etudes et travaux . . . . .	114,791 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>	
	JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.	
16	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité Salaires d'ouvriers . . . . .	79,300 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>	
	PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.	
17	Pensions civiles et coloniales (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 12 mars 1925): Pensions et premier terme de pensions à accorder aux fonctionnaires et agents de la Colonie, prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année. . . . .	3,400,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.	

## BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VI. RV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
	<b>HOOFDSTUK II.</b>  <b>MUSEUM VAN BELGISCH-CONGO TE TERVUEREN.</b>  Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Museum van Belgisch-Congo te Tervueren. Vergoedingen der leden van de Commissies van toezicht en van aardkunde en van de geleerden naar het Museum geroepen. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Loonen der werklieden. Honoraria van den aangenomen geneesheer.	12
385,370 »	<b>HOOFDSTUK III.</b>  <b>LABORATORIUM VOOR SCHEI- EN HANDELSKUNDIGE OPZOEKINGEN TE TERVUEREN.</b>  Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Laboratorium voor schei- en handelskundige opzoekingen te Tervueren. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Honoraria van den aangenomen geneesheer.	13
52,890 »	<b>HOOFDSTUK IV.</b>  <b>KOLONIALE SCHOOL.</b>  Jaarwedden en vergoedingen van de leeraren en docenten, beambten en bedienden van de Koloniale School van Brussel. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel.	14
118,587 »	<b>HOOFDSTUK V.</b>  <b>SCHOOL VOOR TROPISCHE GENEESKUNDE.</b>  Jaarwedden en vergoedingen der leeraren en docenten, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Studien en werken.	15
114,791 »	<b>HOOFDSTUK VI.</b>  <b>KOLONIALE TUIN VAN LAEKEN.</b>  Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Loonen der werklieden.	16
79,300 »	<b>HOOFDSTUK VII.</b>  <b>BURGERLIJKE EN KOLONIALE PENSIOENEN.</b>  Burgerlijke en koloniale pensioenen (art. 1 der wet van 12 Maart 1923): Aan de ambtenaren en beambten der Kolonie te verleenen pensioenen en eerste termijn van pensioenen in 1926 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar aanvang nemende.	17
3,400,000 »	<b>TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN</b>	
8,092,756 »		

## BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES) (suite).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
	— <b>CHAPITRE VIII.</b>	
	SERVICES DIVERS.	
18	Partie mobile des traitements et salaires . . . . .	968,137 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Colonies. (Dépenses métropolitaines). . fr. . . . .	. . . . .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 12 novembre 1925

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Colonies,*

HENRI CARTON.

*Le Ministre des Finances,*

A.L.B. JANSSEN.



BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VI<sup>RDV</sup>.)

<p>Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	<p>Artikelen.</p>
	<p><b>TWEEDE SECTIE — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><b>HOOFDSTUK VIII.</b></p> <p><b>VERSCHEIDENE DIENSTEN.</b></p>	
<p>968,137 »</p>	<p>Verzanderlijk deel der wedden en loonen . . . . .</p>	<p>18</p>
<p>9,060,893 »</p>	<p>TOTAAL van de Begrooting van het Ministerie van Koloniën. (Uitgaven van het Moederland)</p>	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden  
aan Ons besluit van 12 November 1925.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Koloniën,*  
HENRI CARTON.

*De Minister van Financiën,*  
ALB. JANSSEN.



# XI

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1926

---

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES.)

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																								
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>																																																																																																																																																																										
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>																																																																																																																																																																										
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																																																																																																																																										
1	a.	Traitement du Ministre . . . . . fr. 55,000 »																																																																																																																																																																								
	b.	Frais de représentation . . . . . 48,000 »																																																																																																																																																																								
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Etudes et missions :																																																																																																																																																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 15%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Cadre administratif.</i></td> </tr> <tr> <td>a.</td> <td></td> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td>1 32,000 à 38,000 38,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseiller juridique . . . . .</td> <td>1 26,000 à 33,000 33,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cabinet du Ministre . . . . .</td> <td>2 variable 50,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td>6 26,000 à 33,000 180,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Inspecteurs généraux . . . . .</td> <td>6 24,000 à 30,000 152,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Directeurs . . . . .</td> <td>9 20,500 à 27,500 204,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Directeur en surnombre . . . . .</td> <td>1 20,500 à 27,500 20,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sous-directeurs . . . . .</td> <td>19 16,500 à 22,000 339,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sous-directeur en surnombre . . . . .</td> <td>1 16,500 à 22,000 22,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bibliothécaire . . . . .</td> <td>1 16,500 à 22,000 17,750</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td>35 13,000 à 18,000 513,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sous-chefs de bureau . . . . .</td> <td>37 10,500 à 14,500 407,330</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commis-rédacteurs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes . . . . .</td> <td>35 4,500 à 11,500 231,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Attaché hors cadre . . . . .</td> <td>1 15,000 15,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Cadre technique.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ingénieur en chef . . . . .</td> <td>3 25,500 à 31,500 78,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ingénieur principal . . . . .</td> <td>1 19,000 à 26,500 22,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ingénieur . . . . .</td> <td>1 9,000 à 17,500 17,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chef de bureau dessinateur . . . . .</td> <td>1 13,000 à 18,000 13,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sous-chefs de bureau dessinateurs . . . . .</td> <td>6 10,500 à 14,500 68,250</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Dessinateurs de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>2 8,000 à 11,500 19,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Cadre des traducteurs.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Traducteurs . . . . .</td> <td>3 10,500 à 14,500 32,250</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Gens de service.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Concierges, huissiers, garçons de bureau, magasiniers, nettoyeuses . . . . .</td> <td>53 1,700 à 7,500 224,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Personnel temporaire.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commis et dactylographes . . . . .</td> <td>26 4,000 à 9,000 141,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Huissiers et nettoyeuses . . . . .</td> <td>4 variable 21,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Salariés et nettoyeuses payées à la journée . . . . .</td> <td>variable variable 12,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td style="text-align: right;"><b>255 2,872,470</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>b.</td> <td>Indemnités fixes à des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. — Indemnités et jetons de présence aux membres des commissions ressortissant à l'Administration centrale. — Indemnités pour frais d'examen et frais de voyage et de déplacement aux membres de la commission créée par arrêté royal du 16 avril 1923, pour délivrer le diplôme de géomètre-arpen- teur colonial . . . . .</td> <td style="text-align: right;">25,320</td> </tr> <tr> <td></td> <td>c.</td> <td>Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département. — Frais de consultation et de collaboration . . . . .</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>d.</td> <td>Augmentations de traitement, promotions, régularisations. — Frais de dernière maladie et de funérailles — Secours exceptionnels à des agents de l'Administration centrale . . . . .</td> <td style="text-align: right;">109,575</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e.</td> <td>Indemnité de résidence . . . . .</td> <td style="text-align: right;">135,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>f.</td> <td>Indemnité familiale . . . . .</td> <td style="text-align: right;">95,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>g.</td> <td>Traitements du personnel en disponibilité par application du règlement organique des Administrations centrales. . . . . fr. 110,285</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de résidence . . . . . 2,200</td> <td style="text-align: right;">116,485</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité familiale . . . . . 1,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL . . . . . fr.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3,368,850</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;"><b>A REPORTER. . . . . fr.</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	<i>Cadre administratif.</i>				a.		Secrétaire général . . . . .	1 32,000 à 38,000 38,000			Conseiller juridique . . . . .	1 26,000 à 33,000 33,000			Cabinet du Ministre . . . . .	2 variable 50,000			Directeurs généraux . . . . .	6 26,000 à 33,000 180,500			Inspecteurs généraux . . . . .	6 24,000 à 30,000 152,000			Directeurs . . . . .	9 20,500 à 27,500 204,000			Directeur en surnombre . . . . .	1 20,500 à 27,500 20,500			Sous-directeurs . . . . .	19 16,500 à 22,000 339,000			Sous-directeur en surnombre . . . . .	1 16,500 à 22,000 22,000			Bibliothécaire . . . . .	1 16,500 à 22,000 17,750			Chefs de bureau . . . . .	35 13,000 à 18,000 513,500			Sous-chefs de bureau . . . . .	37 10,500 à 14,500 407,330			Commis-rédacteurs de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classes . . . . .	35 4,500 à 11,500 231,100			Attaché hors cadre . . . . .	1 15,000 15,000	<i>Cadre technique.</i>						Ingénieur en chef . . . . .	3 25,500 à 31,500 78,000			Ingénieur principal . . . . .	1 19,000 à 26,500 22,000			Ingénieur . . . . .	1 9,000 à 17,500 17,500			Chef de bureau dessinateur . . . . .	1 13,000 à 18,000 13,000			Sous-chefs de bureau dessinateurs . . . . .	6 10,500 à 14,500 68,250			Dessinateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2 8,000 à 11,500 19,000	<i>Cadre des traducteurs.</i>						Traducteurs . . . . .	3 10,500 à 14,500 32,250	<i>Gens de service.</i>						Concierges, huissiers, garçons de bureau, magasiniers, nettoyeuses . . . . .	53 1,700 à 7,500 224,000	<i>Personnel temporaire.</i>						Commis et dactylographes . . . . .	26 4,000 à 9,000 141,200			Huissiers et nettoyeuses . . . . .	4 variable 21,500			Salariés et nettoyeuses payées à la journée . . . . .	variable variable 12,000			<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>255 2,872,470</b>		b.	Indemnités fixes à des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. — Indemnités et jetons de présence aux membres des commissions ressortissant à l'Administration centrale. — Indemnités pour frais d'examen et frais de voyage et de déplacement aux membres de la commission créée par arrêté royal du 16 avril 1923, pour délivrer le diplôme de géomètre-arpen- teur colonial . . . . .	25,320		c.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département. — Frais de consultation et de collaboration . . . . .	15,000		d.	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. — Frais de dernière maladie et de funérailles — Secours exceptionnels à des agents de l'Administration centrale . . . . .	109,575		e.	Indemnité de résidence . . . . .	135,000		f.	Indemnité familiale . . . . .	95,000		g.	Traitements du personnel en disponibilité par application du règlement organique des Administrations centrales. . . . . fr. 110,285				Indemnité de résidence . . . . . 2,200	116,485			Indemnité familiale . . . . . 1,000				<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>3,368,850</b>	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>			
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																																																																																																																																							
<i>Cadre administratif.</i>																																																																																																																																																																										
a.		Secrétaire général . . . . .	1 32,000 à 38,000 38,000																																																																																																																																																																							
		Conseiller juridique . . . . .	1 26,000 à 33,000 33,000																																																																																																																																																																							
		Cabinet du Ministre . . . . .	2 variable 50,000																																																																																																																																																																							
		Directeurs généraux . . . . .	6 26,000 à 33,000 180,500																																																																																																																																																																							
		Inspecteurs généraux . . . . .	6 24,000 à 30,000 152,000																																																																																																																																																																							
		Directeurs . . . . .	9 20,500 à 27,500 204,000																																																																																																																																																																							
		Directeur en surnombre . . . . .	1 20,500 à 27,500 20,500																																																																																																																																																																							
		Sous-directeurs . . . . .	19 16,500 à 22,000 339,000																																																																																																																																																																							
		Sous-directeur en surnombre . . . . .	1 16,500 à 22,000 22,000																																																																																																																																																																							
		Bibliothécaire . . . . .	1 16,500 à 22,000 17,750																																																																																																																																																																							
		Chefs de bureau . . . . .	35 13,000 à 18,000 513,500																																																																																																																																																																							
		Sous-chefs de bureau . . . . .	37 10,500 à 14,500 407,330																																																																																																																																																																							
		Commis-rédacteurs de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classes . . . . .	35 4,500 à 11,500 231,100																																																																																																																																																																							
		Attaché hors cadre . . . . .	1 15,000 15,000																																																																																																																																																																							
<i>Cadre technique.</i>																																																																																																																																																																										
		Ingénieur en chef . . . . .	3 25,500 à 31,500 78,000																																																																																																																																																																							
		Ingénieur principal . . . . .	1 19,000 à 26,500 22,000																																																																																																																																																																							
		Ingénieur . . . . .	1 9,000 à 17,500 17,500																																																																																																																																																																							
		Chef de bureau dessinateur . . . . .	1 13,000 à 18,000 13,000																																																																																																																																																																							
		Sous-chefs de bureau dessinateurs . . . . .	6 10,500 à 14,500 68,250																																																																																																																																																																							
		Dessinateurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2 8,000 à 11,500 19,000																																																																																																																																																																							
<i>Cadre des traducteurs.</i>																																																																																																																																																																										
		Traducteurs . . . . .	3 10,500 à 14,500 32,250																																																																																																																																																																							
<i>Gens de service.</i>																																																																																																																																																																										
		Concierges, huissiers, garçons de bureau, magasiniers, nettoyeuses . . . . .	53 1,700 à 7,500 224,000																																																																																																																																																																							
<i>Personnel temporaire.</i>																																																																																																																																																																										
		Commis et dactylographes . . . . .	26 4,000 à 9,000 141,200																																																																																																																																																																							
		Huissiers et nettoyeuses . . . . .	4 variable 21,500																																																																																																																																																																							
		Salariés et nettoyeuses payées à la journée . . . . .	variable variable 12,000																																																																																																																																																																							
		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>255 2,872,470</b>																																																																																																																																																																							
	b.	Indemnités fixes à des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. — Indemnités et jetons de présence aux membres des commissions ressortissant à l'Administration centrale. — Indemnités pour frais d'examen et frais de voyage et de déplacement aux membres de la commission créée par arrêté royal du 16 avril 1923, pour délivrer le diplôme de géomètre-arpen- teur colonial . . . . .	25,320																																																																																																																																																																							
	c.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département. — Frais de consultation et de collaboration . . . . .	15,000																																																																																																																																																																							
	d.	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. — Frais de dernière maladie et de funérailles — Secours exceptionnels à des agents de l'Administration centrale . . . . .	109,575																																																																																																																																																																							
	e.	Indemnité de résidence . . . . .	135,000																																																																																																																																																																							
	f.	Indemnité familiale . . . . .	95,000																																																																																																																																																																							
	g.	Traitements du personnel en disponibilité par application du règlement organique des Administrations centrales. . . . . fr. 110,285																																																																																																																																																																								
		Indemnité de résidence . . . . . 2,200	116,485																																																																																																																																																																							
		Indemnité familiale . . . . . 1,000																																																																																																																																																																								
		<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>3,368,850</b>																																																																																																																																																																							
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>																																																																																																																																																																										

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
53,000 »	53,000 »	»	»	
3,368,850 »	3,376,400 »	»	7,550 »	ART. 2. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
3,421,850 »	3,429,400 »	»	7,550 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA - des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	
4	»	Indemnités pour travaux extraordinaires . . . . .	
	a.	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel (y compris une somme de 56,652 francs en charge temporaire) :	
		Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliures, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, téléphones, menus frais. Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles. Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel . . . . . fr.	262,652 »
5	b	Bibliothèque . . . . .	20,000 »
	c.	Frais de télégrammes (y compris ceux envoyés au Congo). Abonnement télégraphique en vue de renseigner hebdomadairement les Gouverneurs Généraux sur les nouvelles importantes et le prix des produits africains sur le marché d'Anvers . . . . .	175,000 »
(1)	»	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques (pour mémoire) .	
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .	
7	»	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant . . . . .	
8	»	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc. . . . .	
9	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	
10	»	Quote-part du Ministère des Colonies dans les dépenses :	
		a) Du Comité supérieur de Contrôle . . . . .	
		b) De l'Office central des imprimés. . . . .	
		c) D'organisation des cours de flamand donnés au personnel . . . . .	
11	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service . . . . .	
		TOTAL DU CHAPITRE I . . . . .	fr

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

GRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	GRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,421,850	3,429,400	»	7,550	
10,000	10,000	»	»	
5,000	5,000	»	»	
457,652	376,000	81,652	»	ART. 5. — Augmentation résultant des dépenses d'aménagement pour l'installation des services du Département dans les nouveaux locaux (charge temporaire de 56,652 francs) et aussi de l'accroissement du nombre et du coût des télégrammes envoyés au Congo.
»	107,350	»	107,350	(1) ART. 6 de 1925. — Ce crédit est transféré au budget colonial.
7,000	7,000	»	»	
5,000	5,000	»	»	
18,000	18,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
8,360	9,025	»	665	
253	900	»	647	ART. 10 lit. a. et b. — Crédits mis en rapport avec les besoins réels.
250	»	250	»	Une quote-part de 250 francs (lit. c. nouveau) est prévue pour l'organisation des cours de flamand donnés au personnel.
6,453	13,453	»	7,000	ART. 11. — Le forfait postal est réduit de moitié environ.
3,941,818	3,983,128	81,902	123,212	
DIMINUTION. . . fr.		41,310		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																		
<b>CHAPITRE II.</b>																																																				
<b>MUSÉE DU CONGO BELGE A TERVUEREN.</b>																																																				
	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée du Congo belge, à Tervueren. Indemnités des membres de la Commission de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers Honoraires du médecin agréé :																																																		
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 55%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 30%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>24,000 à 30,000</td> <td>30,000 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>19,000 à 22,500</td> <td>42,000 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>8,500 à 16,750</td> <td>39,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000 à 11,000</td> <td>9 200 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>4,500 à 9,000</td> <td>67 750 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000 à 8 700</td> <td>7 200 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3,800 à 7 500</td> <td>18 350 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>59,300 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5 200</td> <td>5 200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>5,300 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2,000</td> <td>6 000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>variable</td> <td>19,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>variable</td> <td>16,150 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>TOTAL.</b></td> <td style="text-align: center;"><b>47</b></td> <td style="text-align: center;"><b>325,950 »</b></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	24,000 à 30,000	30,000 »	2	19,000 à 22,500	42,000 »	3	8,500 à 16,750	39,000 »	1	4,000 à 11,000	9 200 »	10	4,500 à 9,000	67 750 »	1	4,000 à 8 700	7 200 »	3	3,800 à 7 500	18 350 »	11	3,400 à 7,500	59,300 »	1	5 200	5 200 »	1	3,400 à 7,500	5,300 »	3	2,000	6 000 »	1	1,500	1,500 »	5	variable	19,000 »	4	variable	16,150 »	<b>TOTAL.</b>		<b>47</b>	<b>325,950 »</b>
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																		
1	24,000 à 30,000	30,000 »																																																		
2	19,000 à 22,500	42,000 »																																																		
3	8,500 à 16,750	39,000 »																																																		
1	4,000 à 11,000	9 200 »																																																		
10	4,500 à 9,000	67 750 »																																																		
1	4,000 à 8 700	7 200 »																																																		
3	3,800 à 7 500	18 350 »																																																		
11	3,400 à 7,500	59,300 »																																																		
1	5 200	5 200 »																																																		
1	3,400 à 7,500	5,300 »																																																		
3	2,000	6 000 »																																																		
1	1,500	1,500 »																																																		
5	variable	19,000 »																																																		
4	variable	16,150 »																																																		
<b>TOTAL.</b>		<b>47</b>	<b>325,950 »</b>																																																	
12	a.																																																			
	b.	Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles et pour frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géodésie. Jetons de présence. Honoraires du médecin agréé . . . . . fr. 39,050 »																																																		
		Indemnité de résidence . . . . .	1,840 »	58,890 »																																																
		Id. familiale . . . . .	18,000 »																																																	
	c.	Traitement de disponibilité d'une vestiaire . . . . . 530 »																																																		
		<b>TOTAL. . . . . fr.</b>		<b>385,370 »</b>																																																
(1)	»	Frais de route et de séjour du personnel du Musée, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger (pour mémoire) . . . . .																																																		
(2)	»	Indemnités pour travaux extraordinaires (pour mémoire). . . . .																																																		
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>																																																		



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				<b>NOTE GÉNÉRALE.</b>
				Le Gouvernement a décidé de ne plus maintenir au Budget Métropolitain des Colonies que les crédits relatifs au paiement des rémunérations du personnel du Musée colonial de Tervueren, du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques, de l'École coloniale, de l'École de médecine tropicale et du Jardin colonial de Laeken.
				Les dépenses faites de ce chef par la Métropole lui seront remboursées par la Colonie (voir Budget des Voies et Moyens. — Remboursements).
385,370 »	394,000 »	»	8,630 »	ART. 12. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels
»	3,000 »	»	3,000 »	( <sup>1</sup> ) ART. 13 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	3,400 »	»	3,400 »	( <sup>2</sup> ) ART. 14 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
385,370 »	400,400 »	»	15,030 »	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO de l'article.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . . . fr.																					
(1)	»	Matériel en général et mobilier du Musée. Entretien des locaux. Bibliothèque. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques. Subsidés à divers pour acquisitions de collections. Laboratoire. Photographies ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																					
(2)	»	Annales et publications du Musée de Tervueren ( <i>pour mémoire</i> ). . . . .																					
(3)	»	Frais de réception au Musée de Tervueren de personnalités étrangères ou belges qui visitent cet établissement scientifique ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																					
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																					
<b>CHAPITRE III.</b>																							
LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.																							
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :																							
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1007 1272 1070 1323">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1107 1272 1219 1317">TRAITEMENTS annuels.</th> <th data-bbox="1273 1285 1358 1308">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1034 1375 1050 1397">1</td> <td data-bbox="1091 1375 1235 1397">19,000 à 22,500</td> <td data-bbox="1267 1375 1358 1397">21,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1034 1420 1050 1442">1</td> <td data-bbox="1091 1420 1235 1442">8,500 à 16,750</td> <td data-bbox="1267 1420 1358 1442">13,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1034 1464 1050 1487">1</td> <td data-bbox="1091 1464 1235 1487">4,500 à 9,000</td> <td data-bbox="1267 1464 1358 1487">6,000 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1034 1509 1050 1532">1</td> <td data-bbox="1091 1509 1235 1532">3,400 à 7,500</td> <td data-bbox="1267 1509 1358 1532">4,600 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1034 1554 1050 1576">1</td> <td data-bbox="1139 1554 1187 1576">2,100</td> <td data-bbox="1267 1554 1358 1576">2,100 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="874 1621 932 1644" style="text-align: center;">TOTAL . . .</td> <td data-bbox="1034 1621 1050 1644" style="text-align: center;">5</td> <td data-bbox="1267 1621 1358 1644">46,700 »</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	19,000 à 22,500	21,000 »	1	8,500 à 16,750	13,000 »	1	4,500 à 9,000	6,000 »	1	3,400 à 7,500	4,600 »	1	2,100	2,100 »	TOTAL . . .	5	46,700 »
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																					
1	19,000 à 22,500	21,000 »																					
1	8,500 à 16,750	13,000 »																					
1	4,500 à 9,000	6,000 »																					
1	3,400 à 7,500	4,600 »																					
1	2,100	2,100 »																					
TOTAL . . .	5	46,700 »																					
15	a.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;">           Chef de service . . . . .            Chimiste . . . . .            Préparateur . . . . .            Garçon de laboratoire . . . . .            Nettoyeuse . . . . .         </td> <td style="width: 5%; text-align: center;">1 1 1 1 1</td> <td style="width: 25%;">           19,000 à 22,500            8,500 à 16,750            4,500 à 9,000            3,400 à 7,500            2,100         </td> <td style="width: 10%;">           21,000 »            13,000 »            6,000 »            4,600 »            2,100 »         </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">46,700 »</td> </tr> </table>	Chef de service . . . . . Chimiste . . . . . Préparateur . . . . . Garçon de laboratoire . . . . . Nettoyeuse . . . . .	1 1 1 1 1	19,000 à 22,500 8,500 à 16,750 4,500 à 9,000 3,400 à 7,500 2,100	21,000 » 13,000 » 6,000 » 4,600 » 2,100 »	TOTAL . . .			46,700 »													
Chef de service . . . . . Chimiste . . . . . Préparateur . . . . . Garçon de laboratoire . . . . . Nettoyeuse . . . . .	1 1 1 1 1	19,000 à 22,500 8,500 à 16,750 4,500 à 9,000 3,400 à 7,500 2,100	21,000 » 13,000 » 6,000 » 4,600 » 2,100 »																				
TOTAL . . .			46,700 »																				
	b.	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;">           Indemnités de logement et autres. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Secours exceptionnels. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles. Honoraires du médecin agréé . . . . . fr. 4,750 »         </td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 25%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,440</td> <td></td> <td style="text-align: right;">6,190 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL . . . fr.</td> <td></td> <td style="text-align: right;">52,890 »</td> </tr> </table>	Indemnités de logement et autres. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Secours exceptionnels. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles. Honoraires du médecin agréé . . . . . fr. 4,750 »				Indemnité familiale . . . . .	1,440		6,190 »	TOTAL . . . fr.			52,890 »									
Indemnités de logement et autres. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Secours exceptionnels. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles. Honoraires du médecin agréé . . . . . fr. 4,750 »																							
Indemnité familiale . . . . .	1,440		6,190 »																				
TOTAL . . . fr.			52,890 »																				
		A REPORTER. . . . fr.																					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
385,370 »	400,400 »	»	15,030 »	
»	200,000 »	»	200,000 »	( <sup>1</sup> ) ART. 15 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial
»	20,000 »	»	20,000 »	( <sup>2</sup> ) ART. 16 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	5,000 »	»	5,000 »	( <sup>3</sup> ) ART. 17 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
385,370 »	625,400 »	»	240,030 »	
DIMINUTION . . fr.		240,030 »		
52,890 »	52,230 »	660 »	»	ART. 13. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
52,890 »	52,230 »	660 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																										
				REPORT. . . fr.																								
(1)	▪	Frais de route et de séjour du personnel du Laboratoire de recherches ( <i>pour mémoire</i> ).																										
(2)	▪	Indemnités pour travaux extraordinaires ( <i>pour mémoire</i> ).																										
(3)	▪	Matériel en général et mobilier du Laboratoire de recherches. Entretien des locaux. Fournitures de bureau. Bibliothèque. Frais de télégrammes et de correspondance. Produits de laboratoire ( <i>pour mémoire</i> ).																										
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr																									
CHAPITRE IV.																												
ÉCOLE COLONIALE.																												
Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service de l'École coloniale de Bruxelles. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :																												
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1011 1189 1075 1249">Nombre d'agents</th> <th data-bbox="1107 1189 1235 1249">TRAITEMENTS annuels</th> <th data-bbox="1267 1189 1362 1249">DEPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>2,500 à 5,400</td> <td>56,850</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>600 à 1,800</td> <td>6,400</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>600 à 1,200</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,800 à 7,500</td> <td>12,600</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAL . . .</td> <td>91,950</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents	TRAITEMENTS annuels	DEPENSES.	1	12,000	12,000	17	2,500 à 5,400	56,850	6	600 à 1,800	6,400	3	600 à 1,200	2,600	1	1,500	1,500	4	1,800 à 7,500	12,600	TOTAL . . .		91,950	
Nombre d'agents	TRAITEMENTS annuels	DEPENSES.																										
1	12,000	12,000																										
17	2,500 à 5,400	56,850																										
6	600 à 1,800	6,400																										
3	600 à 1,200	2,600																										
1	1,500	1,500																										
4	1,800 à 7,500	12,600																										
TOTAL . . .		91,950																										
14	α.	Directeur-professeur . . . . .	1	12,000	12,000																							
		Professeurs . . . . .	17	2,500 à 5,400	56,850																							
		Chargés de cours . . . . .	6	600 à 1,800	6,400																							
		Conférenciers . . . . .	3	600 à 1,200	2,600																							
		Instructeur militaire . . . . .	1	1,500	1,500																							
		Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse . . . . .	4	1,800 à 7,500	12,600																							
		TOTAL . . .	32		91,950																							
	b.	Augmentations de traitements et d'indemnités. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Frais d'examen . . . . . fr.		23,592	»																							
		Indemnité de résidence . . . . .		2,325	»																							
		Id. familiale . . . . .		790	»																							
			TOTAL. . . fr.		118,587																							
				A REPORTER. . . fr.																								

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,890 »	52,230 »	660 »	»	(1) ART. 19 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	1,000 »	»	1,000 »	(2) ART. 20 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	1,600 »	»	1,600 »	(3) ART. 21 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	31,000 »	»	31,000 »	
52,890 »	85,830 »	660 »	33,600 »	
DIMINUTION. . fr.		32,940 »		
118,587 »	117,900 »	687 »	»	ART. 14. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
118,587 »	117,900 »	687 »	»	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
(1)	»	Matériel en général et mobilier de l'École coloniale de Bruxelles. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondance. Bibliothèque ( <i>pour mémoire</i> ).	
			TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.</b>			
Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.
			DÉPENSES.
	a.	1	24,000 à 30,000 30,000 »
		5	6,000 à 10,000 41,000 »
		1	4,500 à 9,000 7,500 »
		1	3,400 à 7,500 4,500 »
		1	4,800 4,800 »
15		1	5,400 5,400 »
		1	2,000 2,000 »
		1	5,700 5,700 »
		<b>TOTAL.</b>	<b>12</b>
	b.	Indemnités de représentation et autres. Frais d'examen. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Études et travaux à confier à des spécialistes étrangers à l'École de médecine tropicale. . . fr. 12,500 »	
		Indemnité de résidence . . . . . 1,175 »	
		Indemnité familiale . . . . . 870 »	
	c.	Traitement de disponibilité d'un garçon de laboratoire . . . . . 2,346 »	
		<b>TOTAL.</b>	<b>144,791 »</b>
(2)	»	Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux Bibliothèque Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondance ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
118,387 »	117,900 »	687 »	»	
»	18,000 »	»	18,000 »	
118,587 »	135,900 »	687 »	18,000 »	(1) Art. 23 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
DIMINUTION. . . fr.		17,313 »		
114,791 »	112,162 »	2,629 »	»	Art. 15. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels. La somme de 1,500 francs prévue pour le garçon de laboratoire représente le solde du traitement d'activité de cet agent pour le cas où il serait mis fin à sa position de disponibilité (voir litt. c). Le texte de cet article a été complété pour permettre de rémunérer des études et travaux confiés à des spécialistes étrangers à l'établissement.
»	25,000 »	»	25,000 »	(2) Art. 23 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
114,791 »	137,162 »	2,629 »	25,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		22,374 »		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																												
<b>CHAPITRE VI.</b>																														
<b>JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.</b>																														
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers :																														
16	a.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">20,500 à 23,500</td> <td style="text-align: right;">23,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 9,200</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 7,200</td> <td style="text-align: right;">7,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3 400 à 5,200</td> <td style="text-align: right;">5 200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 5,500</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,600 à 5,400</td> <td style="text-align: right;">4,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3,400 à 5,200</td> <td style="text-align: right;">8,800</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><b>TOTAL.</b></td> <td style="text-align: right;"><b>62,600</b></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	20,500 à 23,500	23,500	1	4,000 à 9,200	8,000	1	4,000 à 7,200	7,200	1	3 400 à 5,200	5 200	1	3,700 à 5,500	5,500	1	3,600 à 5,400	4,400	2	3,400 à 5,200	8,800	<b>TOTAL.</b>		<b>62,600</b>
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																										
		1	20,500 à 23,500	23,500																										
		1	4,000 à 9,200	8,000																										
		1	4,000 à 7,200	7,200																										
		1	3 400 à 5,200	5 200																										
		1	3,700 à 5,500	5,500																										
	1	3,600 à 5,400	4,400																											
	2	3,400 à 5,200	8,800																											
	<b>TOTAL.</b>		<b>62,600</b>																											
	b.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 65%;">Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles . . . . . fr. 8,000 »</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence . . . . . 5,460 »</td> <td></td> <td style="text-align: right;">16,700</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale . . . . . 3,240 »</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL.</b> . . . . fr.</td> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>79,300</b></td> </tr> </tbody> </table>	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles . . . . . fr. 8,000 »			Indemnité de résidence . . . . . 5,460 »		16,700	Indemnité familiale . . . . . 3,240 »			<b>TOTAL.</b> . . . . fr.		<b>79,300</b>															
Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles . . . . . fr. 8,000 »																														
Indemnité de résidence . . . . . 5,460 »		16,700																												
Indemnité familiale . . . . . 3,240 »																														
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.		<b>79,300</b>																												
(1)	»	Indemnités pour travaux extraordinaires ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																												
(2)	»	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Transports ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .																												
<b>TOTAL DU CHAPITRE VI.</b> . . . fr.																														
<b>CHAPITRE VII.</b>																														
<b>PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.</b>																														
17	»	Pensions civiles et coloniales (art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 12 mars 1923) : Pensions et premier terme de pensions à accorder aux fonctionnaires et agents de la Colonie, prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier de la même année . . . . .																												
<b>TOTAL DU CHAPITRE VII.</b> . . . fr.																														



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
79,500	82,700	»	5,400	Art. 16. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
»	2,000	»	2,000	( <sup>1</sup> ) Art. 27 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	48,750	»	48,750	( <sup>2</sup> ) Art. 28 de 1925. — Crédit transféré au Budget colonial.
79,500	135,450	»	54,150	
DIMINUTION. . fr.		54,150		
5,400,000	1,800,000	1,600,000	»	Art. 17. — Augmentation résultant du relèvement du taux des pensions et de l'octroi de pensions nouvelles. Le crédit ouvert en 1925 nécessitera un crédit complémentaire pour couvrir la charge des pensions afférente à l'exercice 1925.
5,400,000	1,800,000	1,600,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,600,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
(1)	»	Subside pour mission scientifique au Congo Belge ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
(2)	»	Musée du Congo belge à Tervueren : installation et aménagement des salles publiques pour l'exposition des objets de collection ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
(3)	»	Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren : achat de mobilier technique de première installation ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
18	»	Partie mobile des traitements et salaires . . . . .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.</b>



## BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES</b>	
I.	Administration centrale . . . . . fr.
II.	Musée du Congo belge à Tervueren . . . . .
III.	Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren . . . . .
IV.	École coloniale . . . . .
V.	École de Médecine tropicale . . . . .
VI.	Jardin colonial de Lacken . . . . .
VII.	Pensions civiques et coloniales . . . . .
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
VIII.	Services divers. . . . . fr.
TOTAL du Budget du Ministère des Colonies. (Dépenses métropolitaines). . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,944,818 »	5,983,128 »	»	41,310 »	
585,570 »	625,400 »	»	240,050 »	
52,890 »	85,830 »	»	52,940 »	
118,587 »	135,900 »	»	17,513 »	
114,791 »	137,162 »	»	22,371 »	
79,500 »	135,450 »	»	54,150 »	
5,400,000 »	1,800,000 »	1,600,000 »	»	
8,092,756 »	6,900,870 »	1,600,000 »	408,114 »	
968,157 »	1,082,545 »	»	114,408 »	
9,060,895 »	7,985,415 » (1)	1,600,000 »	522,522 »	
AUGMENTATION. . . fr.		1,077,478 » (1)		

(1) Compte non tenu des suppléments qui seront nécessaires, pour 1925, aux crédits non limitatifs.  
(Voir l'Exposé général du Budget.)

30